

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/03/09 BUDGET

Budget assainissement

Approbation du Compte
Administratif 2008;
Budget annexe :
Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DEROCHE Nicole, délibérant sur le compte administratif 2008 dressé par Monsieur DUPONT Alain, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives, lequel peut se résumer ainsi

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
	€	€
Dépenses	17 014.05	14 971.36
Recettes	27 418.01	14 881.03
Résultat exercice	10 403.96	- 90.33
Restes à réaliser	//////////	//////////
Résultat reporté	23 804.92	- 8 672.79
<i>Résultat cumulé</i>	34 208.88	- 8 763.12

- approuve le compte administratif 2008.

Approbation du compte
de gestion 2008 dressé
par Mr ARMAND,
Receveur.
Assainissement
(Budget Annexe).

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat d'exploitation 2008;
Budget annexe :
Assainissement.

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif 2008, et du Compte de Gestion 2008, du budget assainissement 2008

Le Conseil Municipal décide :

- = **d'approuver** le Compte Administratif 2008,
- = **d'approuver** le Compte de Gestion 2008,
- = **d'affecter** l'excédent 2008 d'exploitation, soit : **34 208.88€** comme suit :

- **8 763.12 €** en réserves
- **25 445.76 €** en report du budget de fonctionnement 2009.

Budget lotissement de la Perrière

Approbation du Compte Administratif 2008.

La Commission Administrative réunie sous la présidence de Madame DEROCHE Nicole, délibérant sur le compte administratif 2008 dressé par Monsieur DUPONT Alain, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives, lequel peut se résumer ainsi

Budget annexe :
Lotissement communal
de « La Perrière »

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	€	€
Dépenses	255 663.06	336 700.00
Recettes	336 700.00	168 597.02
Restes à réaliser	//////////	////////
Résultat reporté		- 168 597.02
Résultat exercice	81 036.94	- 168 102.98
<i>Résultat cumulé</i>	81 036.94	- 336 700.00

- **approuve** le compte administratif 2008.

Le Commission Administrative,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Approbation du compte de gestion 2008 dressé par Mr ARMAND, Receveur.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Budget annexe :
Lotissement communal
de « La Perrière »

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget commune

Approbation du Compte
Administratif 2008;
Budget principal :
Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame DEROCHE Nicole, délibérant sur le compte administratif 2008 dressé par Monsieur DUPONT Alain, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives, lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	€	€
Dépenses	313 874.17	855 108.47
Recettes	359 408.73	934 229.66
Restes à réaliser	//////////	61 500.00
Résultat reporté		116 315.42
Résultat exercice	45 534.56	79 121.19
<i>Résultat</i>	45 534.56	195 436.01
Résultat cumulé	45 534.56	133 936.61

Le conseil municipal,
- 11 Pour et 2 Contre
- approuve le compte administratif 2008.

Le Conseil Municipal,

Approbation du compte
de gestion 2008 dressé
par Mr ARMAND,
Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de
fonctionnement 2008 ;
Budget principal :
Commune

Après avoir délibéré,
2 contre et 12 Pour,
Le conseil municipal approuve le compte de gestion.
Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif 2008, et du Compte de Gestion 2008,

Le Conseil Municipal décide :
2 contre et 12 pour

- **d'approuver** le Compte Administratif 2008,
- **d'approuver** le Compte de Gestion 2008,
- **d'affecter** l'excédent 2008 de fonctionnement, soit : **45 534.56 €** comme suit :
 - **45 534.56€** en report du budget de fonctionnement 2009.